



Tel : 04 73 68 17 67
Département du Puy-de-Dôme
République Française

REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/03/2025
Reçu en préfecture le 22/03/2025
Publié le
ID : 063-216300962-20250303-2025009-BF



SEANCE DU 3 Mars 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 10
Présents.....: 9
Votants.....: 9

L'an deux mille douze
et le 3 Mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de **Madame Bernadette DUTHEIL,**
Maire

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET
Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE
Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MANNEVILLE Raphaël,
MILLON Julien, ROCHE Denis

Date de la convocation :
24/02/2025

Absent(s) : Mme CHAUFOUR Sandrine

Secrétaire de séance : Mme HUGUET Brigitte

Réf : 2025-005

OBJET : Approbation du compte financier unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12,
Vu la délibération n°2022-016 du 30 juin 2022 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,

Le Conseil Municipal a désigné comme président de séance Mme Julie COUPERIER. Il délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024
exposé par Mme Julie COUPERIER, 1ère Adjointe au Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice
considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 22/03/2025

Reçu en préfecture le 22/03/2025

Publié le



ID : 063-216300962-20250303-2025009-BF

Commune de CHAS - Mairie de Chas - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	708 138,41	295 785,00	1 003 923,41
	Recettes réalisées (1)	B	118 785,62	306 012,19	424 797,81
	Restes à réaliser	C	165 715,82	0,00	165 715,82
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	718 669,90	744 203,41	1 462 873,31
	Dépenses réalisées (1)	E	188 472,30	161 497,28	349 969,58
	Restes à réaliser	F	293 234,00	0,00	293 234,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-69 686,68	144 514,91	74 828,23
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	10 531,49	448 418,41	458 949,90
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-59 155,19	592 933,32	533 778,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-127 518,18	0,00	-127 518,18
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-186 673,37	592 933,32	406 259,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique dressé pour partie par le comptable, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique dressé par le comptable pour les parties qui le concerne, n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Conformément au Code des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire ne prend pas part au vote du compte financier unique. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Julie COUPERIER, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, Pour copie conforme
Le Maire, B. DUTHEIL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2025

Référence
2025-006

Objet de la délibération
Acceptation de don

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Date de la convocation
24/02/2025

Date d'affichage
24/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 3 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MANNEVILLE Raphaël, MILLON Julien, ROCHE Denis

Absent(s) : Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Acceptation de don

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution de l'association "Les Fêt'arts du Fort", la présidente souhaite faire don à la commune du solde tout compte restant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Madame le Maire à accepter le don et à encaisser le chèque émis par la présidente de l'association Mme Jésahel DESFONTAINE;
- CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour l'encaissement de ce chèque

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2025
Le Maire
Bernadette DUTHEIL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2025

Référence
2025-007

Objet de la délibération
Fermage Denis Roche

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	8

Date de la convocation
24/02/2025

Date d'affichage
24/02/2025

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 1

L' an 2025 et le 3 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUTHEIL Bernadette, Maire

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Maire, Mmes : BANVILLET Cécile, COUPERIER Julie, HUGUET Brigitte, VILLENEUVE Catherine, MM : DORCHIES Sébastien, MANNEVILLE Raphaël, MILLON Julien, ROCHE Denis

Absent(s) : Mme CHAUFOUR Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUGUET Brigitte

Objet de la délibération : Fermage Denis Roche

Madame Le maire explique qu'il convient de mettre à jour le fermage de la parcelle de la commune ZB 19 situé à Le Patural , travaillée par Monsieur ROCHE, Mme le Maire propose de louer le terrain pour 150€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition de Mme le Maire à la majorité :

1. Approuve la location du terrain cadastré ZB 19 à Monsieur ROCHE
2. Autorise Madame le Maire à signer un bail à ferme avec Monsieur ROCHE
3. Fixe le prix du loyer annuel à 150€, avec comme indice de référence de fermage de 122,55 au 1er octobre 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU PUY DE
DOME
Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2025
Le Maire
Bernadette DUTHEIL


